

Protégez votre enfant contre le virus du papillome humain (VPH)

Pour les élèves de 7e année



Pourquoi votre enfant devrait-elle se faire vacciner maintenant contre le VPH?

- Pour éviter que votre enfant ne contracte le virus du papillome humain (VPH), qui constitue la principale cause du cancer du col de l'utérus.
- Pour protéger contre les virus responsables de 90 pour cent de toutes les verrues génitales.
- Pour veiller à ce que votre enfant bénéficie de l'efficacité maximale du vaccin contre le VPH. Le vaccin est le plus efficace lorsqu'il est administré aux enfants âgés de 10 à 15 ans et AVANT qu'ils deviennent sexuellement actifs.

Qui devrait se faire vacciner?

Les élèves de 7e année.

Qui ne devrait PAS recevoir ce vaccin?

- Les enfants qui sont allergiques à un des composants du vaccin ou de son contenant.
- Les femmes enceintes.

Ce que vous devriez savoir sur le VPH...

- Le VPH est très fréquent.
- Il existe plus de 100 types de VPH.
- Environ 70 pour cent de la population adulte souffrira d'une infection génitale de type VPH à un moment donné.
- Le VPH génital se transmet par le contact peau à peau pendant les rapports sexuels.
- Les signes et les symptômes ne sont pas toujours visibles.
- Le VPH peut causer des verrues génitales, le cancer du col de l'utérus ou d'autres cancers génitaux, ainsi que le cancer de la bouche.
- La majorité des gens sont infectés au cours des deux à cinq premières années après le début de la vie sexuelle active.

Ce que vous pouvez faire pour aider à protéger votre enfant contre le VPH...

- L'encourager à se faire vacciner dès MAINTENANT.
- Lui parler de la façon de prendre des décisions éclairées en matière de santé sexuelle en discutant des points suivants :
 - retarder l'activité sexuelle;
 - limiter le nombre de partenaires sexuels;
 - connaître le passé sexuel de son ou sa partenaire;
 - utiliser des condoms pour se protéger du VPH et d'autres infections transmissibles sexuellement;
 - savoir que le virus peut se trouver sur la peau qui n'est pas couverte par le condom.

Ce que vous devriez savoir sur le vaccin contre le VPH...

Le vaccin...

- est **SÉCURITAIRE** et très efficace pour la prévention de la maladie;
- est donné en 2 doses à six mois d'intervalle;
- les enfants ayant un système immunitaire affaibli devraient recevoir trois doses du vaccin contre le VPH. Veuillez en parler à votre fournisseur de soins de santé;
- toutes les doses doivent être données afin d'assurer la protection.

Ce à quoi s'attendre à la suite du vaccin contre le VPH...

- Les effets secondaires courants comprennent la douleur, une rougeur, une démangeaison ou une enflure au site d'injection.
- Les autres effets secondaires possibles comprennent une faible fièvre, des nausées, des vomissements, des étourdissements et des maux de tête.

À noter : Comme c'est le cas pour tous les vaccins, il y a un faible risque qu'une réaction allergique grave se présente. **Par conséquent, on demande à votre enfant de rester sur place pendant au moins 15 minutes après l'administration du vaccin afin que les réactions immédiates possibles puissent être surveillées et traitées.**

Comment soulager la fièvre et la douleur...

- Une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- Vous pouvez donner à votre enfant de l'acétaminophène (p. ex. Tylenol®) ou de l'ibuprofène (p. ex. Advil®).
- On ne devrait **PAS** donner d'acide acétylsalicylique (AAS ou Aspirin®) à un enfant de moins de 18 ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Ce que vous devriez savoir également...

- Si votre enfant fait de la fièvre ou souffre d'une maladie autre qu'un simple rhume, l'infirmière peut retarder l'administration de ce vaccin.
- Si le système immunitaire de votre enfant est affaibli par une maladie, une médication aux stéroïdes ou des traitements contre le cancer, la décision d'immuniser doit être prise en consultation avec votre médecin de famille.
- Si votre enfant a déjà fait une réaction allergique à un vaccin ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre bureau local de Santé publique.
- Les effets indésirables notamment les réactions inhabituelles ou particulièrement graves survenant dans les quatre semaines suivant l'immunisation devraient être signalés au bureau local de Santé publique. Veuillez consulter votre médecin si votre enfant fait une réaction grave.
- De plus amples renseignements sont affichés en ligne à l'adresse www.gnb.ca/santépublique